Biomeris iltre compact

Guide d'utilisation

Conforme à l'arrêté ANC du 7 septembre 2009 modifié (2/07/2018 – www.sebico.com



agrément ministériel 2018 -006





SOMMAIRE

	pa	ages
1	Principe général des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	4
2	Fonctionnement biologique des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	5
	2.1 Le prétraitement	5
	2.2 Le traitement aérobie	5
3	Dimensionnement des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	6
4	Dimensions, caractéristiques et configurations des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	6
	4.1 Dimensions des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	6
	4.2 Schémas de principe de la gamme	7
5	Performances des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	9
6	Normes et réglementations auxquelles répondent les filtres compacts	
	Biomeris et Biomeris P	10
7	Sécurité	11
	7.1 Manutention des cuves	11
	7.2 Sécurité sur le chantier	11
	7.3 Sécurité mécanique et structurelle	11
	7.4 Appareillage électrique	11
	7.5 Risques sanitaires	11
8	Implantation des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	12
	8.1 Emplacement	12
	8.2 Règles d'implantation	12
	8.3 Rejet	12
9	Instructions de pose des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	13
	9.1 Réalisation de la (des) fouille(s)	13
	9.2 Installation	13
	9.3 Raccordement	13
	9.4 Cas particuliers	14
	9.5 Raccordements hydrauliques	15
	9.6 Ventilation	15
	9.7 Prélèvement d'échantillon d'eau traitée	15
	9.8 Accessoires et équipements complémentaires optionnels	15

10	Mise en service des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	16
11	Entretien et maintenance des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	16
	11.1 Introduction	16
	11.2 Entretien	17
	11.3 Maintenance	18
	11.4 Dysfonctionnements	19
12	Contrat de maintenance	20
13	Service après-vente - remplacements des composants	20
14	Destination et devenir des boues	21
15	Procédure d'élimination des pièces défectueuses	21
16	Synthèse des coûts de l'installation sur 15 ans	22
17	Analyse du recyclage des pièces du système	22
18	Contrôle et traçabilité	23
19	Limites d'emploi	23
20	Garanties des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	24
	20.1 Garantie du niveau de performance	24
	20.2 Garantie du produit	24
21	Limite de responsabilité	24
Anne	xe A: Schémas et dimensions des composants du filtre compact Biomeris et Biomeris P	25
Anne	xe B: Synthèse des matériaux, caractéristiques, matériels et dimensions des dispositifs	29
Anne	xe C: Caractéristiques du relevage intégré au filtre	34
Anne	xe D: Contrat de maintenance	35
22	Carnet d'entretien	36

Vous venez d'acquérir un filtre compact Biomeris, système d'assainissement non collectif performant et respectueux de l'environnement.

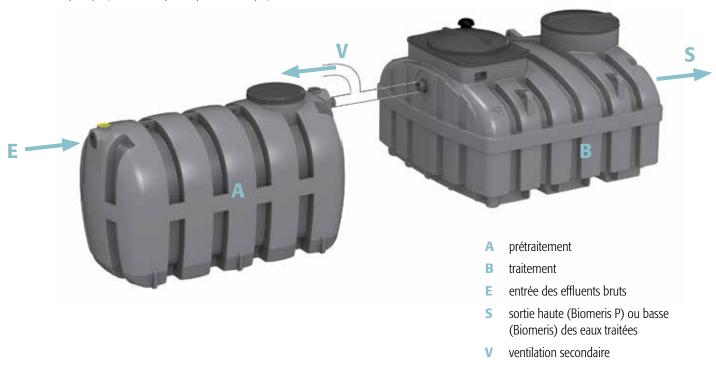
Vous trouverez ci-après les informations nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de votre système.

1 • PRINCIPE GÉNÉRAL DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont des dispositifs d'épuration des eaux usées domestiques ou assimilées. Ils comprennent deux éléments principaux:

- une fosse toutes eaux qui assure le prétraitement des eaux brutes ;
- un filtre qui assure le traitement des eaux prétraitées.

Schéma de principe (avec le flux hydraulique et aéraulique)



2 • FONCTIONNEMENT BIOLOGIQUE DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont des procédés compacts de traitement biologique de la pollution d'origine domestique selon le principe de la culture fixée sur support aéré naturellement. Ce procédé offre à la fois un niveau de traitement élevé et admet les variations de charges organiques et hydrauliques.

Le processus de traitement des effluents s'effectue en deux étapes :

2.1 • le prétraitement

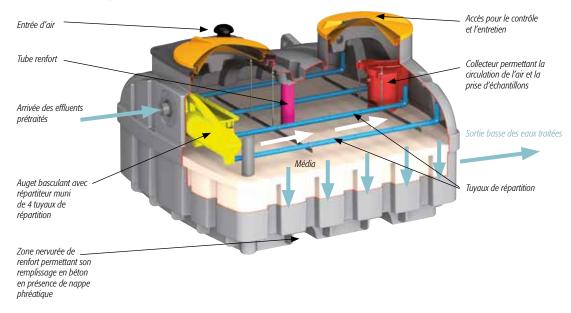
Réalisé dans la fosse toutes eaux, il reçoit l'ensemble des eaux usées. Il assure les deux fonctions essentielles suivantes:

- une fonction hydraulique de séparation des particules solides (sédimentation et flottation) et de rétention des matières piégées,
- une fonction biologique de liquéfaction et de dégradation anaérobie de la matière piégée.
 Malgré la fermentation anaérobie certains résidus ne se dégradent que très lentement.
 Ces boues accumulées en fond d'ouvrage seront extraites lors de vidanges périodiques.

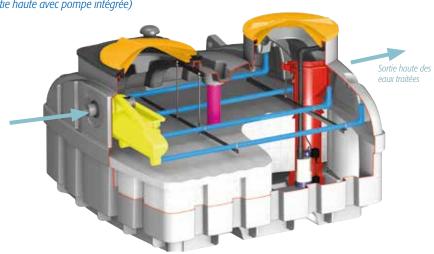
2.2 • le traitement aérobie

Le filtre assure la rétention physique des matières polluantes résiduelles et leur dégradation biologique. Son média filtrant est constitué de grains minéraux très spécifiques adaptés au traitement des eaux usées domestiques et aux micro-organismes épurateurs. Il dispose à la fois d'une grande porosité intergranulaire facilitant les échanges gazeux et d'une importante microporosité. Cette grande surface d'échange et d'absorption permet la fixation des bactéries épuratrices pour composer le biofilm. La surface du filtre est utilisée de façon optimale grâce aux tuyaux de distribution alimentés par bâchées via l'auget basculeur. Enfin, l'aération naturelle du filtre indispensable au bon développement des bactéries aérobies, est réalisée par une prise d'air sur la cuve et par des tuyaux de transfert de l'air débouchant sous le plancher.

Filtre compact Biomeris (sortie basse gravitaire)



Filtre compact Biomeris P (sortie haute avec pompe intégrée)





3 • DIMENSIONNEMENT DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Le dimensionnement des filtres compacts Biomeris et Biomeris P est déterminé en fonction du nombre d'équivalents habitants (EH) à traiter selon les ratios suivants par EH:

- charge hydraulique journalière 150 litres;
- charge organique journalière (DBO5) 60g.

Les modèles de la gamme Biomeris et Biomeris P varient en fonction des volumes de prétraitement et des surfaces de média filtrant.

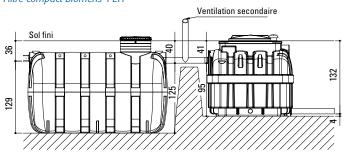
4 • DIMENSIONS, CARACTÉRISTIQUES ET CONFIGURATIONS DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

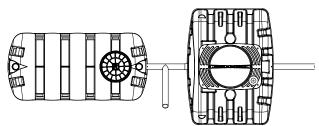
4.1 • Dimensions des filtres compacts Biomeris et Biomeris P

Dénomination commerciale	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 4EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 5EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 6EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 8EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 10EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 12EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 15EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 18EH	Filtre compact Biomeris et Biomeris P 20EH
Taille nominale (jusqu'à)	4	5	6	8	10	12	15	18	20
Référence commerciale de la fosse	30RI 30FI 30FI_ 30BI 3000E	30RI 30FI 30FI_ 30BI 3000E	30RI 30FI 30BI 30FI_ 3000E 40FI 40BI 40FI_ 4000E	40FI 40BI 40FI_ 4000E	50FI 50BI 50FI_ 5000E	60FI	70FI	100FI	100Fl
Volume de la fosse en m³	3	3	3 ou 4	4	5	6	7	10	10
Référence commerciale du filtre x nombre de filtres	BIO4	BIO5	BIO6	BIO4 x 2	BIO5 x 2	BIO6 x 2	BIO5 x 3	BIO6 x 3	BIO5 x 4
Surface totale filtration en m ²	2,7	3,4	4,1	5,3	6,8	8,2	10,1	12,3	13,5
Ø des tuyaux Entrée/Sortie fosse	100	100	100	100	100	160	160	160	160
Ø des tuyaux Entrée/Sortie équipements périphériques	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ø du tuyau entrée filtre	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ø du tuyau sortie basse filtre compact Biomeris	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ø du tuyau sortie haute filtre compact Biomeris P	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Boîte de répartition en amont filtre CR102P	-	-	-	CR102P	CR102P	CR102P	-	-	-
Chasse d'alimentation et de répartition en amont filtration	-	-	-	CF50P	CF50P	CF50P	CF50P	CF50P	CF50P

4.2 • Schémas de principe de la gamme



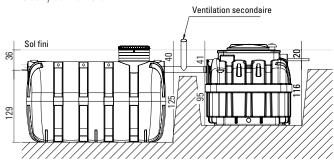


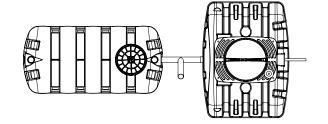


Ventilation secondaire

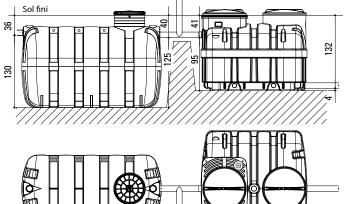
Réalisation du filtre compact Biomeris P (sortie haute) 4, 5,6 EH

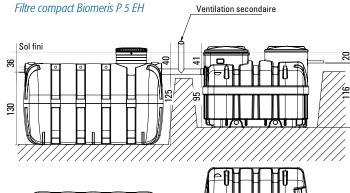
Filtre compact Biomeris P 4 EH

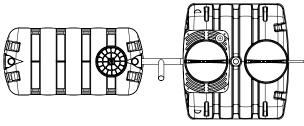




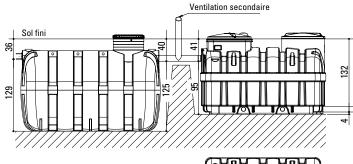
Filtre compact Biomeris 5 EH

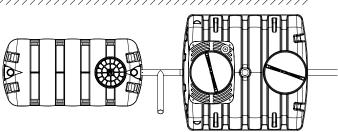


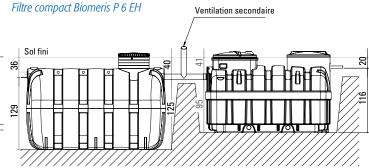


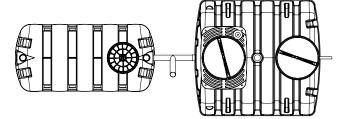


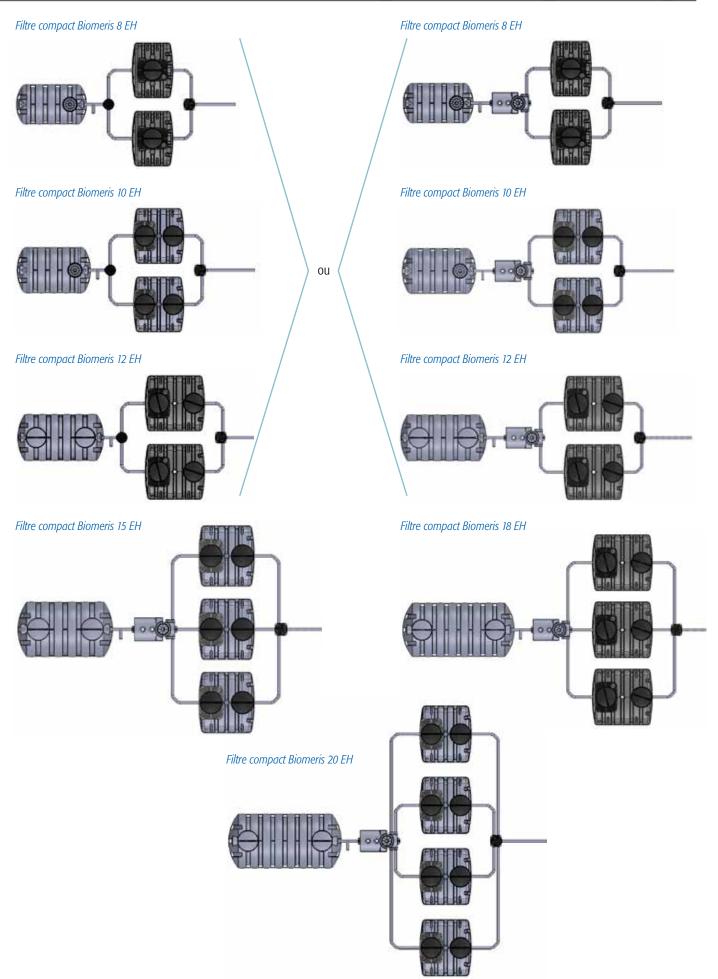
Filtre compact Biomeris 6 EH













5 • PERFORMANCES DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Le tableau suivant indique les niveaux de charge utilisés pour le dimensionnement :

Référence	Taille nominale en EH	DBO5 en kg O ₂ /jour	DCO en kg O ₂ /jour	MES en kg/jour	Débit en m³/jour
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 4 EH	4	0,24	0,54	0,36	0,60
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 5 EH	5	0,30	0,68	0,45	0,75
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 6 EH	6	0,36	0,81	0,54	0,90
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 8 EH	8	0,48	1,08	0,72	1,20
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 10 EH	10	0,60	1,35	0,90	1,50
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 12 EH	12	0,72	1,62	1,08	1,80
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 15 EH	15	0,90	2,03	1,35	2,25
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 18 EH	18	1,08	2,43	1,62	2,70
Filtres compacts Biomeris et Biomeris P jusqu'à 20 EH	20	1,20	2,70	1,80	3,00

La base de calcul ramenée à l'équivalent habitant (E.H) est:

60 g O ₂ / jour en DBO5	
135 g O ₂ / jour en DCO	
90 g / jour en MES	
1501/jour consommé	

Après la mise en service, une période de 1 mois maximum, liée à la montée en régime, est nécessaire à l'établissement de la biomasse.

L'établissement de la biomasse en période estivale a demandé 10 jours.

Dans les conditions normales d'utilisation, d'entretien et de maintenance conformément aux prescriptions du guide d'utilisation, les performances garanties en sortie du filtre sont les suivantes:

Paramètres	Concentration
	maximale en sortie
	de traitement
MES (mg/l)	< 30 mg/l*
DBO5 (mg-O2/l)	< 35 mg/l*

^{*} sur un échantillon moyen de 24 heures

Aspect sonore

Le filtre compact Biomeris ne présente pas d'équipement électrique générant du bruit. En présence d'une pompe intégrée (Filtre compact Biomeris P) ou d'un poste de relevage en aval, le niveau sonore sera inférieur à 40 dBA.

À titre indicatif, le niveau sonore d'un réfrigérateur est autour de 40 dBA.

Consommation électrique

Le filtre compact Biomeris ne consomme pas d'électricité.

La consommation électrique d'un filtre compact Biomeris P varie de 0.03 kWh/j pour le modèle 4 EH pour un temps de fonctionnement de la pompe de 5 minutes à 0.17 kWh/j pour le modèle 20 EH pour un temps de fonctionnement total des pompes de 27 minutes.



6 • NORMES ET RÉGLEMENTATIONS AUXQUELLES RÉPONDENT LES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Biomeris et ses composants	Réglementation ou normes	
Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P	L'ARRÊTÉ DU 7 SEPTEMBRE 2009 MODIFIÉ	Fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
	NF EN12566-3 + A2 (AOÛT 2013)	Petites installations de traitement des eaux jusqu'à 50 PTE Partie 3 : station d'épuration des eaux usées domestiques prêtes à l'emploi et/ou assemblées sur site
	NF C15-100	Installations électriques à basse tension
Tuyaux	NF EN 1401-1 (AVRIL 2009)	Système de canalisation en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression_ Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) Partie 1 : Spécifications pour tubes, raccords et le système
	NF EN 13598-1 (AVRIL 2011)	Système de canalisation en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression_Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), polypropylène (PP) et polyéthylène (PE) Partie 1 : Spécifications pour raccords auxiliaires y compris les boîtes de branchement
- Pose - Ventilation	NF DTU 64.1 (AOUT 2013) Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales Partie 1.1 : Cahier des prescriptions techniques Partie 1.2 : Critères généraux de choix des matériaux Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types	Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) / Maison d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales Chapitre 8.3 : mise en place de la cuve Chapitre 8.4 : conception de la ventilation de la fosse toutes eaux
	NF P98-331	Chaussée et dépendances. Plus particulièrement, règles pour les travaux de terrassement

7 • SÉCURITÉ

Le chantier doit respecter les prescriptions de pose et de ventilation décrites dans les chapitres 7.2 et 7.3 de la norme NF DTU 64.1.

7.1 • Manutention de la cuve

Les modalités de transport et de manutention doivent respecter les règles de sécurité en vigueur.

Avant toute manipulation, vérifier que la cuve est vide.

L'utilisation des anneaux de levage est obligatoire pour la manutention de nos cuves. L'emploi d'un palonnier devra respecter les schémas ci-dessous. Ne pas circuler sous la charge.









7.2 • Sécurité sur le chantier

Selon la norme NF P98-331, si les fouilles en tranchée (à paroi verticale ou sensiblement verticale) sont de plus de 1,30 mètre de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de la profondeur, elles doivent être blindées. Les autres parois des fouilles en tranchée (en excavation ou en butte) doivent être aménagées, eu égard à la nature et à l'état des terres, de façon à prévenir les éboulements. En matière de sécurité, la réalisation du chantier doit prendre en compte l'ensemble des dispositions réglementaires.

7.3 • Sécurité mécanique et structurelle

Tous nos dispositifs d'assainissement non collectif sont livrés pour une implantation en zone piétonnière, avec des tampons de visite n'acceptant aucune charge.

Aucune charge roulante ne doit s'approcher de moins de 3 mètres des filtres compacts Biomeris et Biomeris P.

Il ne faut pas marcher sur les tampons de visite.

Nous fournissons en option des cadres en polyéthylène qui s'adaptent sur les trous de visite de la fosse, du filtre et des boîtes de branchement et qui sont compatibles avec les tampons fonte conforme à la norme EN 124-1.

En cas de charges prévisibles, il est impératif de faire appel à un bureau d'études pour la définition d'une dalle de répartition qui sera équipée de tampon de visite adapté conformément à la norme EN 124-1.

7.4 • Appareillage électrique

Pour un filtre compact Biomeris P ou pour l'installation d'un poste de relevage en aval pour les filtres compact Biomeris, il est impératif de respecter les règles de sécurité en vigueur notamment les prescriptions de la norme NF C15-100 et les notices d'installation du poste de relevage.

L'installation électrique devra être réalisée par un professionnel qualifié (Qualifélec ou équivalent) et selon les prescriptions de la réglementation en vigueur. Toute intervention sur pompe ne doit se faire qu'après avoir mis hors tension le matériel.

7.5 • Risques sanitaires

Une personne rejette quotidiennement dans ses eaux usées une quantité importante de matières organiques et minérales, contenant notamment 1 à 10 milliards de germes par 100 ml et particulièrement des germes microbiens fécaux (bactéries et virus pathogènes responsables de maladies parfois très graves). Tout contact direct avec des eaux usées même est à proscrire pour éviter tout risque de contamination soit directe soit indirecte avec d'autres personnes. Toutes les opérations d'entretien ou de maintenance doivent être réalisées en prenant les précautions ci-dessous. Le port d'équipements de protection individuelle (gants, lunettes, combinaison...) est obligatoire lors de toute intervention afin d'éviter tout contact avec les effluents. Il faut dévisser les couvercles lentement, sans précipitation, pour permettre l'évacuation progressive des gaz de fermentation (méthane*...) et éloigner les enfants durant les opérations d'ouverture, de fermeture des couvercles et les opérations de vidange... et surtout: Ne pas fumer.

*Le méthane est un gaz lourd, explosif et mortel.

Il est important de bien refermer les accès par les couvercles polyéthylène à visser et par les couvercles béton.

Il est interdit de pénétrer dans les cuves pour éviter toute exposition aux gaz issus du traitement: méthane, hydrogène sulfuré... Après intervention, refermer les accès (couvercles, bouchons...) et se rincer abondamment puis se laver les mains avec un savon antiseptique.



8 • IMPLANTATION DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

8.1 • Emplacement

Le filtre compact Biomeris peut être installé en présence d'une nappe phréatique.

Toutes les dispositions seront prises pour que la hauteur maximale de la nappe, durant toute l'année, ne dépasse pas le fil d'eau d'entrée du filtre.

Les tampons de visite doivent rester accessibles pour l'entretien et la maintenance.

8.2 • Règles d'implantation

Le filtre compact Biomeris doit être installé dans une zone non submersible et ne doit pas être soumis à des charges roulantes et statiques. Il doit rester accessible pour permettre les opérations d'entretien et de vidange. Les distances minimales d'implantation à respecter, reprises dans le tableau ci-dessous, sont celles de la norme NF DTU 64-1, des exigences réglementaires et des bonnes pratiques.

8.3 • Rejet

Les eaux traitées doivent être canalisées vers le rejet conformément aux prescriptions techniques de l'arrêté en vigueur. Ce rejet doit être repéré et identifié avant l'installation afin de vérifier le profil hydraulique et d'en déterminer son principe (infiltration, irrigation enterrée, rejet en milieu superficiel).

Dans tous les cas, en sortie du filtre, l'écoulement gravitaire ou par pompage devra être assuré de façon permanente, il ne devra pas y avoir de stagnation de l'eau traitée en surface, ni de mise en charge du filtre.

Toutes les dispositions doivent être prises pour que les volumes d'eau traitée rejetés gravitairement ou par bâchées pour les Biomeris P puissent être absorbés instantanément et dans la durée . Vérifier, par exemple, le volume utile de la tranchée d'infiltration...

Élément considéré	Distance d'implantation des filtres compacts Biomeris et Biomeris P	Références
Habitation	5 m*	NF DTU 64.1, NF P 16-006
Arbre, plantations	5 m*	Règles de bonnes pratiques
Véhicules ou charge statique supérieure à 250 kg/m²	3 m*	Règles de bonnes pratiques
Hydrocureur	5 m	Règles de bonnes pratiques
Puits, forages, source : déclaré en mairie pour un usage d'eau potable destinée à la consommation humaine	35 m	Exigence réglementaire

^{*} Pour des distances inférieures aux valeurs ci-dessus, l'installateur prendra conseil auprès de personnes compétentes, en référera au SPANC et engagera sa responsabilité sur les travaux d'installation réalisés.

9 • INSTRUCTIONS DE POSE DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

Avant de commencer votre chantier, nous vous recommandons de lire attentivement ce document.

Les démarches administratives doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur afin d'évaluer les contraintes liées à la nature du sol.

Contrôler l'état du filtre compact Biomeris en vérifiant qu'il n'a pas été endommagé pendant le transport.

Le filtre compact Biomeris doit être enterré, pour cela, suivre les étapes suivantes, applicables à la fosse toutes eaux et au filtre:

9.1 • Réalisation de la(des) fouille(s)

• Creuser un trou suffisamment grand pour recevoir les cuves, sans permettre leur contact avec les parois de la fouille.

Prévoir 20 à 30 cm de remblai latéral. La distance minimale conseillée entre la fosse et le filtre est de 0,60 m.

Dans les configurations 8 à 20 E.H, la distance minimale conseillée entre filtres est de 0,50 m. (Le remblai maximal sur la cuve est de 50 cm)

• Stabiliser le fond de la fouille.

Disposer au fond, un lit de sable de 10 cm d'épaisseur ou réaliser une semelle en béton si le sol n'est pas assez résistant ou stable. (cf § 9.4)

Tout passage de véhicule ou stockage de charges lourdes sur les cuves est interdit, sauf dispositions d'installation spécifiques reprises ci-après.

Le filtre compact Biomeris ne doit pas être installé en zone inondable. Les eaux de ruissellement seront détournées et ne doivent en aucun cas stagner sur le dispositif.

9.2 • Installation

Installer les cuves au fond de la fouille et parfaitement de niveau. Les centrer par rapport à la fouille. Attention au sens de pose, respecter le sens de circulation des effluents, l'entrée et la sortie sont marquées respectivement d'un E et d'un S.

9.3 • Raccordement

9.3.1 • Tous modèles

• Remblayer autour des cuves, avec du sable ou matériau de granulométrie du type 0/6 ou 2/4, tout en remplissant la fosse toutes eaux en eau claire pour équilibrer les pressions. Ce remblaiement latéral doit être effectué symétriquement par couches successives ; en cas d'utilisation de sable, tasser par arrosage. Le compactage avec un engin mécanique est à proscrire.

Dans le cas de sols difficiles (exemple: sol imperméable, argileux...), le remblayage doit être réalisé avec du sable stabilisé (dosé à 200 kg de ciment sec/m³ de sable) ou du gravillon de petite taille et stable, conformément à la norme NF DTU 64.1. Des drains de fond de fouille peuvent s'avérer utiles dans certaines configurations.

- Raccorder l'entrée et la sortie de façon étanche; nos cuves sont équipées d'un joint à lèvre qui assure l'emboîtement parfait et l'étanchéité du raccordement des tuyaux d'entrée en PVC Ø 100 mm ou Ø 160 mm suivant le volume de la cuve. La pose des tuyaux sera conforme au chapitre 7 de la norme NF DTU64.1. Lubrifier leurs extrémités et les brancher.
- Si nécessaire, remonter les tampons de visite à la surface du sol. Pour cela, utiliser nos rehausses en polyéthylène réf. RHE2P, RHE5P, RHV65P, RHV66P, RHB2P.
- Terminer le remblai avec de la terre végétale, débarrassée de tout élément caillouteux ou pointu.

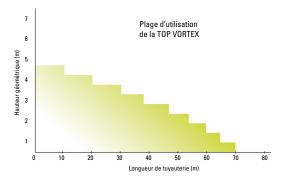
Hauteur maximale de remblai au-dessus de la génératrice des cuves : **50 cm maximum.** En présence de pompe(s) intégrée(s) au(x) filtre(s) ou d'un poste de relevage en aval, prévoir une tranchée pour le passage du câble électrique et du câble alarme avec gaine de protection et filet avertisseur suivant le code couleur normalisé.

• S'assurer de la présence d'une ventilation primaire sur le réseau d'amenée des effluents. Réaliser la ventilation secondaire de la fosse toutes eaux conformément au chapitre 8.4 de la norme NF DTU64.1. Utiliser notre extracteur éolien Aspiromatic.

9.3.2 • Filtre compact Biomeris P (sortie haute)

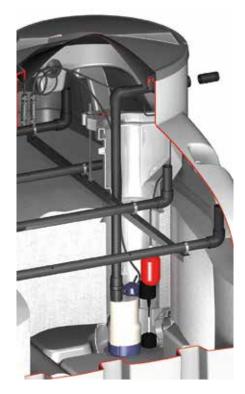
Le filtre Biomeris P est équipé dans le collecteur d'une pompe de marque Pedrollo TOP 2 GM ou BIBUS RV-40J assurant un débit de 158 l/mn à 2 m de HMT.

La plage d'utilisation de la pompe intégrée se situe dans la zone verte du diagramme ci-dessous.



La canalisation de sortie de cuve en PVC DN 40 permet le raccordement de tuyau souple TYR40 ou de tuyau PVC pression DN 40.

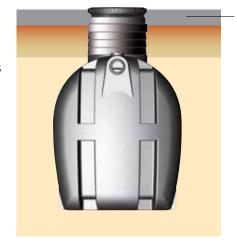
Afin de prévenir l'utilisateur d'un défaut d'évacuation des eaux usées traitées du filtre, une alarme de niveau doit être installée dans le collecteur.



9.4 • Cas particuliers

Passage de véhicules

Interdire tout passage de véhicule et stationnement de charges lourdes sur les cuves; sinon, une dalle pour répartir les efforts est nécessaire. Son épaisseur et son ferraillage sont fonction de la charge roulante et doivent être dimensionnées par un bureau d'études compétent. Cette dalle déborde des bords de fouille et repose sur le terrain naturel non remanié porteur.



dalle en béton armé

Pose en nappe phréatique

En premier lieu rabattre la nappe. Avant de poser les cuves, disposer au fond de l'excavation un polyane sur toute la surface. Les cuves et les parois de l'excavation servent de coffrage. Mettre en place le ferraillage. Accrocher celui-ci, à l'aide d'épingles, à chaque anneau d'ancrage des cuves.

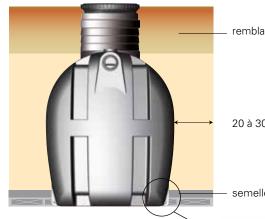
Couler le béton directement sur le polyane. Le volume de béton est fonction du calcul de la poussée d'Archimède.

Les cuves ne doivent pas être installées si le niveau de la nappe peut être supérieur au fil d'eau d'entrée du filtre.

Pour le filtre, insérer 1 ou 2 fers à béton diamètre 16 mm avant sa mise en fouille. Avant de couler le béton périphérique, couler du béton liquide directement par le tube central depuis le dessus du filtre. Après environ 8 seaux de 10 litres, le béton ressort au niveau des 2 sorties latérales pour la Bio4 et des 4 sorties latérales pour les Bio5 et Bio6, en bas du filtre. Finir de remplir le tube avec 1 à 2 seaux sans vibrer.

Les eaux traitées sont relevées par la pompe intégrée (Biomeris P) ou par un poste de relevage en aval à une hauteur supérieure à la hauteur de nappe déclarée. Le poste de relevage disposé en aval est

installé conformément à l'article 6.3 de la norme NF DTU 64.1, et toutes les précautions seront prises pour les raccordements hydrauliques (étanchéité à vérifier avant remblai) et pour éviter la remontée du cuvelage (lestage).



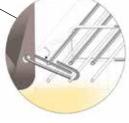
remblai final 50 cm maxi

20 à 30 cm de remblai latéral

semelle en béton armé

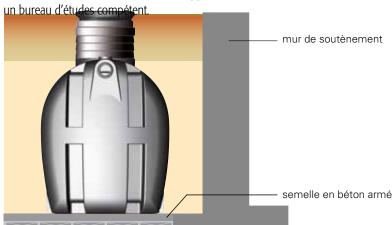
Terrain en pente ou instable

Réaliser un mur de soutènement pour protéger les cuves des poussées latérales. Dans les cas où une dalle de répartition, un mur de soutènement ou une semelle en béton est nécessaire, une étude précise, qui prend en compte les facteurs externes tels que le poids de la charge, la fréquence de la charge roulante, les poussées latérales, la hauteur de la nappe phréatique... doit être menée. Nous vous conseillons de faire appel à

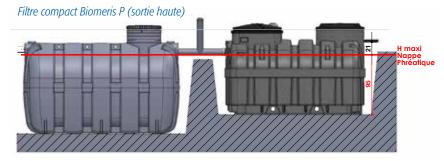


L'épingle peut être un fer Tor diamètre 6 mm minimum, que l'on tord au moment de la pose.

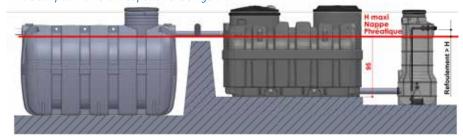




DANS LES CAS OÙ UNE DALLE DE RÉPARTITION, UN MUR DE SOUTÈNEMENT OU UNE SEMELLE EN BÉTON EST NÉCESSAIRE, UNE ÉTUDE PRÉCISE, QUI PREND EN COMPTE LES FACTEURS EXTERNES TELS QUE LE POIDS DE LA CHARGE, LA FRÉQUENCE DE LA CHARGE ROULANTE, LES POUSSÉES LATÉRALES, LA HAUTEUR DE LA NAPPE PHRÉATIQUE... DOIT ÊTRE MENÉE. NOUS VOUS CONSEILLONS DE FAIRE APPEL À UN BUREAU D'ÉTUDES COMPÉTENT.



Filtre compact Biomeris avec poste de relevage aval



9.5 • Raccordements hydrauliques

Les canalisations d'arrivée et de liaison des filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont en PVC diamètres 100.

La canalisation de sortie du filtre compact Biomeris (sortie basse) est en PVC diamètre 100 (un raccord PVC 100/160 devra être prévu pour le branchement E/S des fosses de 6 à 10 m³).

La canalisation de sortie du filtre compact Biomeris P est en PVC diamètre 40. La canalisation en amont de la fosse toutes eaux doit avoir une pente minimale de 2 % avec une attention particulière sur les changements de direction. Les canalisations de liaison et en aval doivent avoir une pente minimale de 1 %.

Pour les Biomeris P, la canalisation de rejet des eaux traitées est sous pression, se référer au paragraphe 9.3.2 pour la plage d'utilisation de la pompe.

9.6 • Ventilation

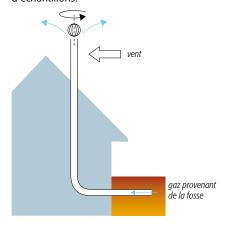
La ventilation secondaire est obligatoire. Elle est constituée d'un piquage, au-dessus du fil d'eau, sur le tuyau PVC Ø 100 mm en sortie de la fosse toutes eaux.

Cette canalisation d'extraction indépendante débouche au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage et au moins à 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation et doit être surmontée de notre extracteur éolien Aspiromatic. L'entrée d'air est assurée par la ventilation primaire.

Une prise d'air sur le couvercle du filtre est réalisée pour un bon fonctionnement aérobie. Toutes les dispositions doivent être prises en période exceptionnelle météorologique (exemple: neige, feuilles...) afin que cette prise d'air ne soit pas obstruée.

9.7 • Prélèvement d'échantillon d'eau traitée

La prise d'échantillon est possible directement dans le filtre au niveau du collecteur. Le rejet gravitaire vers un exutoire superficiel ou l'installation d'un poste de relevage en aval du filtre permettent également la prise d'échantillons.



*Le bac dégraisseur et le poste de relevage en aval du filtre compact Biomeris n'entrent pas dans le champs de l'agrément ministériel. Leur utilisation est cependant tout à fait autorisée en combinaison avec le filtre compact Biomeris.

9.8 • Accessoires et équipements complémentaires optionnels*

1 - Bac dégraisseur (option et hors agrément)

Il est parfois utile d'installer un bac dégraisseur en amont de la fosse toutes eaux et au plus près du rejet de la cuisine si la distance entre le rejet et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m et/ou si les effluents sont particulièrement chargés en graisses. Un entretien régulier par écrémage de cet équipement est nécessaire pour conserver son efficacité.

2 – Poste de relevage pour la gamme filtre compact Biomeris (sortie basse)

Lorsqu'un poste de relevage est installé en aval du (des) filtre(s) compact(s) Biomeris pour une des raisons suivantes non exhaustives:

- si l'infiltration ou le rejet gravitaire des eaux usées traitées n'est pas possible;
- pour refouler les eaux usées traitées vers une zone d'infiltration plus appropriée ou un exutoire superficiel.
- en présence de nappe phréatique, il est choisi parmi notre gamme de postes Drain'up en fonction de la nature et du débit des effluents, de la longueur et de la hauteur du refoulement.

Il doit être accessible pour son entretien et doit respecter les exigences du chapitre 6.3 de la norme NF DTU 64.1.

10 • MISE EN SERVICE DES FILTRES COMPACT BIOMERIS ET BIOMERIS P

Il n'y a aucun réglage à effectuer sur les filtres compacts Biomeris et Biomeris P, ils sont réalisés en usine.

La mise en service est réalisée par l'installateur.

Pour effectuer la mise en service, contrôler que les points suivants sont réalisés :

- le filtre compact Biomeris n'est pas installé dans une zone sujette à la stagnation d'eaux de pluie et de ruissellement.
- la fosse toutes eaux est mise en eau jusqu'au fil d'eau de sortie (injecter de l'eau au niveau de la maison et vérifier qu'elle s'évacue bien et qu'elle se déverse dans l'auget basculeur du filtre);
- vérifier que l'auget bascule bien et que les rampes de distribution sont bien alimentées.
- le média doit être bien réparti sous les tuyaux de répartition.
- les tampons sont bien visibles et à une côte évitant toute stagnation d'eau de pluie ou de ruissellement.
- vérifier que l'aération du filtre est fonctionnelle.

Pour le filtre compact Biomeris P:

- vérifier le démarrage de la pompe et l'évacuation des eaux après avoir injecté préalablement dans le collecteur 200 litres d'eau.
- vérifier que l'alarme de niveau fonctionne en faisant basculer le flotteur.

11 • ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

11.1 • Introduction

Selon la réglementation en vigueur, l'usager est tenu d'entretenir son installation.

LE CAMION DE VIDANGE NE DOIT PAS S'APPROCHER À MOINS DE 5 M DU FILTRE COMPACT BIOMERIS

Veuillez consigner sur notre carnet d'entretien au chapitre 22, l'ensemble des opérations effectuées sur votre installation.

Fréquence des opérations à effectuer

Acteurs	Utilisateur**	Technicien*/utilisateur**
Fréquence	6 mois	2 ans
Actions	12	345

- ① Nettoyer le préfiltre de la fosse toutes eaux au jet d'eau sans pression selon 11.2.2. Contrôler visuellement le diffuseur d'entrée et le nettoyer au jet d'eau sans pression.
- ② Contrôler visuellement le bon fonctionnement du filtre selon 11.2.4.
- ③ Contrôler la hauteur des boues qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux conformément aux prescriptions réglementaires.

Il est nécessaire de faire appel à un vidangeur agréé pour effectuer l'opération de vidange. Se reporter aux opérations d'entretien à effectuer au chapitre 11.2.

- ④ Contrôler le fonctionnement de l'auget, la bonne répartition de l'eau prétraitée sur le filtre, le fonctionnement de la pompe et de l'alarme.
- ⑤ Opérations de maintenance à effectuer, se reporter au chapitre 11.3.

^{*}Technicien Sebico, entreprise de maintenance agréée Sebico ou professionnel compétent du métier de l'assainissement non collectif.

^{**}Dans le cas d'intervention de l'utilisateur, toutes les règles sont à respecter afin de se prémunir de risques sanitaires.

NB: La destination et le devenir des boues vidangées sont réglementés. Conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, un vidangeur n'est pas en droit d'exercer s'il n'est pas agréé. La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet des préfectures.

À l'issue de la vidange, le vidangeur doit vous remettre un bordereau de suivi de déchets, document factuel attestant de l'entretien de votre dispositif qui vous sera demandé par le Spanc dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement.

11.2 • Entretien des filtres compacts Biomeris et Biomeris P

11.2.1 • Vidange de la fosse toutes eaux

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque c'est nécessaire. Selon la réglementation du 7 septembre 2009 modifiée, la hauteur des boues ne doit pas dépasser 50 % de son volume utile, valeur donnée dans les tableaux des fosses en annexe A.1 à A.3. Cette hauteur peut être contrôlée en utilisant un appareil de mesure de boues de type canne à boues ou de tout autre équipement approprié. Il faut traverser la couche des flottants, la zone des clairs puis la couche des boues tout en respectant la notice d'utilisation de l'appareil de mesure.

Lors des vidanges, la fosse toutes eaux ne doit pas être vidée totalement. Respecter rigoureusement les étapes suivantes:

Procédure de vidange pour les fosses toutes

- Dévisser lentement le couvercle.
- Descendre le tuyau de vidange dans la fosse toutes eaux :
 - aspirer les flottants en priorité;
 - aspirer les boues et laisser un lit de boues de 5 cm maximum pour ensemencer).
- Nettoyer le préfiltre à l'aide d'un jet d'eau sans pression.

Remise en service de la fosse toutes eaux

- Remettre le préfiltre nettoyé.
- Compléter le niveau d'eau de la fosse toutes eaux jusqu'à son fil d'eau de sortie.
- Refermer le couvercle correctement.

Précaution à prendre à chaque intervention

Le camion de vidange ne doit pas s'approcher à moins de 5 m du filtre compact Biomeris. Dévisser le couvercle lentement, sans précipitation, pour permettre l'évacuation progressive des gaz de fermentation (méthane*...).

Éloigner les enfants, durant les opérations d'ouverture, de fermeture des couvercles et les opérations de vidange...

et surtout: Ne pas fumer.

*Le méthane est un gaz lourd, explosif et mortel.

11.2.2 • Nettoyage du préfiltre

Les effluents prétraités passent par le préfiltre avant de sortir de la fosse toutes eaux. Pour l'entretien, il suffit d'ouvrir le couvercle du trou de visite et de sortir la cassette par sa poignée. La nettoyer au jet d'eau sans pression audessus du trou de visite, puis la remettre dans son emplacement. Les précautions d'intervention (cf chapitre 7.5) devront être respectées.

11.2.3 • Nutrifos : Entretien complémentaire

Nutrifos est un activateur biologique.
Sa composition riche et concentrée en bactéries non pathogènes, enzymes et nutriments, favorise et entretient la biodégradation des matières organiques. Il s'utilise pour le démarrage de la fosse toutes eaux ou en traitement permanent. 1 flacon par an suffit. Il est prêt à l'emploi, il suffit de verser le contenu du flacon directement dans la fosse toutes eaux ou simplement dans la cuvette des toilettes.

11.2.4 • Le filtre

Le contrôle visuel consiste à:

- Vérifier que la prise d'air est opérante,
- Vérifier que l'auget bascule et que les
 4 tuyaux de distribution sont bien alimentés,
- Vérifier que l'effluent prétraité ne stagne pas de façon continue à la surface du filtre,
- Vérifier que l'eau traitée s'évacue bien du filtre et qu'il ne monte pas en charge (observation dans le collecteur).

Nettoyer l'auget si nécessaire au jet d'eau sans pression.

Pour le filtre compact Biomeris P, nettoyer la pompe et son flotteur ainsi que le flotteur d'alarme si nécessaire au jet d'eau sans pression.

Proscrire le nettoyage haute pression.

11.3 • Maintenance des filtres compacts Biomeris et Biomeris P

Une visite tous les 2 ans des filtres compacts Biomeris et Biomeris P est prévue par le contrat de maintenance. Elle est indispensable pour s'assurer d'obtenir de bonnes performances épuratoires.

11.3.1 • Programme de vérification

Le technicien de maintenance doit effectuer le contrôle des points suivants :

- Fosse toutes eaux: hauteur des boues, nettoyage du préfiltre
- Filtre : basculement de l'auget, distribution sur le média
- Pompe et alarme pour Biomeris P
- Rejet: évacuation des eaux traitées L'intervention fera l'objet d'un rapport reprenant les constats et d'éventuelles préconisations. Il sera transmis au particulier, voire au propriétaire dans le cas d'une location.

11.3.2 • La fosse toutes eaux

Contrôler l'état du ou des couvercles et vérifier la présence du joint d'étanchéité.

Mesurer la hauteur des boues avec la canne à boues pour déterminer la nécessité ou non de déclencher une vidange.

Nettoyer le préfiltre. Contrôler le diffuseur d'entrée et le nettoyer au jet d'eau sans pression.

11.3.3 • Le filtre

État général (filtre Biomeris et Biomeris P)

- Contrôler l'état des couvercles et vérifier la présence du joint d'étanchéité.
- Vérifier que la prise d'air est opérante.
- Injecter de l'eau en amont de la fosse toutes eaux et :
 - vérifier l'écoulement des eaux prétraitées de la fosse toutes eaux vers le filtre;
 - constater le basculement de l'auget.
- Nettoyer l'auget au jet d'eau sans pression en enlevant le biofilm qui a pu se développer sur sa surface mouillée.
- Contrôler la répartition des effluents après basculement de l'auget.
- Vérifier que les 4 tuyaux de distribution et leurs points d'injection sont bien alimentés.
- Vérifier que les points d'injection sont opérants.

- Vérifier la percolation des effluents prétraités.
- Tous les 2 ans, selon besoin, ratisser la surface du média au point d'alimentation, c'est à dire à l'endroit où l'effluent se déverse.

Pour Biomeris P

- Vérifier que la pompe fonctionne (niveau d'eau normal dans le collecteur).
- Vérifier que l'alarme fonctionne en basculant le flotteur.
- Nettoyer la pompe et son flotteur ainsi que le flotteur d'alarme si nécessaire au jet d'eau sans pression.

Le milieu filtrant

Le milieu filtrant est constitué de grains minéraux particulièrement adaptés au traitement des eaux usées domestiques. Ces grains ont la particularité de générer une grande porosité d'ensemble et disposent d'une importante microporosité. Cette grande surface d'échange et d'absorption facilite les échanges et permet la fixation des bactéries épuratrices.

Le développement des micro-organismes (bactéries, protozoaires), vont absorber les matières polluantes piégées pour obtenir principalement de l'eau et du gaz carbonique. Si les conditions d'utilisation du filtre sont respectées, celui-ci trouvera un état d'équilibre lui permettant de remplir sa fonction de traitement dans la durée, estimée à plus de 15 ans.

- Vérifier l'état du média filtrant.

Si nécessaire, le milieu filtrant est à remettre à neuf en partie ou en totalité (cas du colmatage) selon l'utilisation. L'usage intermittent et la sous-charge peuvent prolonger son usage, la surcharge (capacité nominale dépassée) ou un dysfonctionnement le réduire. Cette intervention depuis les ouvertures, sans incidence sur l'environnement paysager, permet de reconduire la garantie de performances. Le milieu filtrant usagé est pompé par un vidangeur agréé et transporté vers un centre de compostage ou un centre de déchets en respectant les règlements en vigueur.

11.3.4 • Vidange

La fosse toutes eaux doit être vidangée par un vidangeur agréé lorsque les boues atteignent 50 % de son volume utile (Voir chapitre 11.2.1).



11.4 • Dysfonctionnements

Il est nécessaire d'identifier les dysfonctionnements possibles et de contacter au plus tôt l'entreprise de maintenance.

Pour Biomeris ou Biomeris P	
Dysfonctionnements constatés sur la filière	Causes, actions correctives*
Dégagements d'odeurs à l'extérieur de l'habitation	 - Vérifier la ventilation haute. - Vérifier l'étanchéité des raccords de canalisation et des tampons de visite.
Dégagements d'odeurs à l'intérieur de l'habitation	- Vérifier les siphons (présence et en eau)- Contrôler que la ventilation primaire fonctionne bien.
Matière non liquéfiée, colmatage de la fosse toutes eaux	- Défaut d'entretien ou sous dimensionnement des appareils. - Voir également s'il n'y a pas eu de rejet de produits nocifs en grande quantité.
Matières entraînées hors de la fosse toutes eaux sans dégradation	 - La capacité de la fosse toutes eaux est insuffisante pour une utilisation permanente. - La fosse toutes eaux n'a pas été vidangée depuis longtemps. - La fosse toutes eaux reçoit des eaux pluviales ou parasites.
Des éléments flottants arrivent dans le filtre	 - Vérifier que le préfiltre de la fosse toutes eaux soit bien en position. - Vérifier qu'il n'arrive pas de fortes surcharges hydrauliques (eaux pluviales parasites, nombre d'habitants plus important).
L'effluent prétraité ne s'infiltre plus à travers le média et génère une lame d'eau permanente à la surface du média	- Contacter un professionnel compétent.
Pour Biomeris P	
Le niveau d'eau dans le collecteur du filtre est anormalement haut. L'alarme de niveau est enclenchée. Si ce n'est pas le cas, vérifier l'alimentation électrique du boîtier alarme puis tester l'alarme au moyen du flotteur de niveau.	 Si rejet en milieu superficiel vérifier que le tuyau n'est pas bouché. Si rejet par infiltration: analyser son dimensionnement avec prise en compte de la pluviométrie. Si un poste est installé, vérifier le bon fonctionnement de la pompe et son rejet.
La pompe ne fonctionne pas.	 - Vérifier que la pompe est bien alimentée électriquement. - Vérifier que l'admission de la pompe n'est pas obstruée. - Vérifier que l'alarme de niveau n'est pas bloquée en position basse. - Vérifier que l'alarme de niveau n'est pas cassée ou plus étanche.
La pompe fonctionne mais l'effluent ne sort pas ou presque pas.	 - Vérifier que l'exutoire du rejet n'est pas obstrué. - Vérifier que le tuyau de refoulement n'est pas obstrué ou pas cassé. - Vérifier que le clapet anti-retour est bien monté dans le bon sens. - Vérifier que le clapet anti-retour n'est pas bloqué. - Vérifier qu'aucun objet, sous la pompe, n'obstrue l'aspiration.
La pompe fonctionne, mais l'eau évacuée redescend dans le poste.	 - Vérifier l'étanchéité des canalisations. - Vérifier que le clapet anti-retour a été installé. - Vérifier en dernier lieu le clapet anti-retour.
La pompe est désamorcée. Si le niveau de l'effluent est descendu sous le niveau d'arrêt de la pompe, il est possible que de l'air ait été aspiré par la pompe.	 - Vérifier qu'il y ait toujours un volume minimum dans le collecteur, c'est le volume de rétention. - Rajouter de l'eau et vérifier le déclenchement du pompage.
La pompe ne s'arrête pas.	- Vérifier que l'alarme de niveau n'est pas bloquée en position haute.

^{*} réalisées par un technicien Sebico, entreprise de maintenance agréée Sebico ou professionnel compétent du métier de l'assainissement non collectif.

12 • CONTRAT DE MAINTENANCE

Sebico garantit le bon fonctionnement du filtre compact Biomeris sous réserve d'une installation, d'un entretien et d'une maintenance conformes aux prescriptions du guide.

Une visite de maintenance tous les 2 ans est indispensable. Sebico, entreprise de maintenance agréée ou un professionnel de l'assainissement non collectif compétent propose dans son contrat:

- Le déplacement d'un technicien spécialisé à l'échelle du territoire de la France Métropolitaine, hors Corse;
- le contrôle des paramètres de fonctionnement du filtre compact Biomeris;
- la vérification de l'état des pièces mécaniques.

Cette visite tous les 2 ans est facturée conformément au contrat signé entre Sebico ou le professionnel compétent et le propriétaire.

Toute autre intervention ou opération supplémentaire est facturée au prorata du temps de main-d'œuvre supplémentaire fourni, des moyens techniques déployés et du matériel neuf installé.

13 • SERVICE APRÈS-VENTE -REMPLACEMENT DES COMPOSANTS

Tous les éléments en polyéthylène sont fabriqués par la société Sebico. Les pièces de rechange sont à disposition ou à commander chez les distributeurs Sebico.

La liste des distributeurs est disponible sur notre site internet :

www.sebico.fr

ou auprès de notre service SAV Sebico 598, avenue du Dr Jean Noguès 47550 BOE

0 805 822 812

Service & appel gratuits

sav@sebico.com

La fréquence de dysfonctionnement de ces pièces ne peut être prévue. Elle est fonction de l'entretien et de l'utilisation du filtre compact Biomeris. En contrepartie, la fréquence de renouvellement préventif en condition normale d'utilisation est indiquée dans le tableau ci-après. Pour le remplacement des pièces, le propriétaire de l'installation doit se rapprocher de l'installateur ou d'un spécialiste. Le délai moyen d'approvisionnement des pièces est de 2 jours ouvrés à réception de la commande écrite.

Le délai moyen d'approvisionnement du média filtrant est de 5 jours ouvrés à réception de la commande écrite.

Protection contre la corrosion : visserie en inox de classe A2.

Libellé	Référence	Matériau	Fréquence de renouvellement (ans)
Préfiltre / fosse toutes eaux	PK7N, PK71, PK7, PK7G	PEHD	> 15
Système auget basculant	EBA040	PEHD	> 15
Tuyau de distribution	LEB4EH, LEB5EH, LEB6EH	PVC	20
Visseries et tiges filetées	-	inox / composites	20
Pompes	TV37GM (Pedrollo) ou RV25GM (Bibus)	composites / métal	8
Alarme de niveau	BAN 220	composite	20
Média filtrant	BIOPROP	minéral	> 15

14 • DESTINATION ET DEVENIR DES BOUES

Les boues produites par les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont dans la fosse toutes eaux. Elles seront vidangées dès qu'elles occuperont 50% du volume de la fosse toutes eaux, valeur donnée dans les tableaux des fosses en annexe A.1 à A.3. (Cf. procédure de vidange chapitre 11.2.1)

La destination et le devenir de ces boues sont réglementés.

Conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, l'élimination des boues est réalisée par une personne disposant d'un agrément délivré par la préfecture. Elle remettra un bordereau de suivi de déchets après son intervention.

La production annuelle de boues des filtres compacts Biomeris et Biomeris P est estimée dans le tableau suivant :

Filtres compacts Biomeris et Biomeris P	Nombre d'équivalents habitants	Charge hydraulique annuelle (m³)	Production moyenne annuelle de boues estimée sur 26 mois (m³)	Périodicité de vidange théorique
5EH	5	274	0,70	26 mois

Nota: comme le taux d'occupation réel de l'habitation est plus souvent inférieur à la capacité nominale installée, et que les boues piégées entrent en digestion anaérobie au bout de 10 à 12 mois, la production de boues mesurée sera généralement plus faible et nécessitera moins de vidanges.

Fréquence de vidange théorique à charge nominale en nombre de mois

Volume fosse toutes eaux (en litres)	Volume de boues maxi autorisé (en litres)	4EH	5EH	6EH	8EH	10EH	12EH	15EH	18EH	20EH
3000	1500	42	26	20						
4000	2000			30	19					
5000	2500					19				
6000	3000						19			
7000	3500							17		
10000	5000								23	19

15 • PROCÉDURE D'ÉLIMINATION DES PIÈCES DÉFECTUEUSES

Cette procédure s'appuie sur les textes réglementaires suivants :

- Code de l'Environnement.
- Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets.
- Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.
- Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes.

Lors du démontage de l'installation ou du remplacement de pièces détachées, les éléments qui ne sont pas réutilisés doivent être éliminés. Nous recommandons de les apporter en déchetterie.

les tuyaux PVC ou autres polymères doivent être conditionnés dans des sacs et entreposés séparément du reste des matériaux à l'écart de l'installation et peuvent être recyclés. Les pièces mécaniques et électriques (pompe) peuvent emprunter la filière d'élimination des objets encombrants ou la dépose en déchetterie.

Le média filtrant peut emprunter la filière de valorisation des déchets de curage, la filière de compostage ou la mise en décharge contrôlée.

Les matières plastiques polyéthylène

peuvent emprunter la filière d'élimination des objets encombrants, la dépose en déchetterie ou un circuit de recyclage.

Il n'y a pas un modèle définissant les voies de traitement des déchets produits car chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets en application de l'article L 541-14 du Code de l'Environnement (Titre IV Chapitre 1). Remarque: L'ensemble de ces déchets est la propriété du détenteur de l'installation (article premier de la Directive 2006/12/CE) qui peut être un particulier, une société ou une collectivité. Le détenteur ne peut donc pas être ni une entreprise fabricant les produits d'assainissement installés ni l'entrepreneur réalisant les travaux.



16 • SYNTHÈSE DES COÛTS DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS (COÛTS HT)

Ce tableau, élaboré avec la nouvelle grille de calcul agrément à la date du présent guide, reste une estimation de coûts, du fait de la chaîne des intervenants, installateurs et des particularités propre à chaque région.

*Le coût d'investissement est établi sans connexion en amont et aval sur une estimation de travail de 1 à 2 jours nécessaires à l'installation. Il comprend également le terrassement, la mise en œuvre, les fournitures des composants et matériaux.

**Simulation des coûts de maintenance concerne les pièces d'usure (voir paragraphe 13)

***Le contrat d'entretien (repris en annexe D), prévu en base tous les 2 ans, peut être espacé dans le temps du moment où le particulier assure lui-même un contrôle régulier de bon fonctionnement

****Les coûts de vidange correspondent à une vidange lorsque le volume de boues atteint 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux (voir en paragraphe 14)

*****La consommation électrique est estimée (voir paragraphe 5)

Filtre compact Biomeris (sortie basse)

Descriptifs/Modèles	Filtre compact Biomeris 4EH	Filtre compact Biomeris 5EH	Filtre compact Biomeris 6EH	Filtre compact Biomeris 8EH	Filtre compact Biomeris 10EH	Filtre compact Biomeris 12EH	Filtre compact Biomeris 15EH	Filtre compact Biomeris 18EH	Filtre compact Biomeris 20EH
Investissement*	4400	4500	4660	8330	8500	8330	12150	12650	19250
Maintenance : renouvellement des composants – Entretien									
Simulation des coûts de maintenance**	42	42	42	84	84	84	126	126	168
Simulation du coût du contrat d'entretien tous les 2 ans***	938	938	938	1440	1440	1440	1440	1440	1440
Vidange et traitement des boues****	1071	1731	2250	2558	2747	2937	3494	3052	3695
Total (HT) sans contrat d'entretien	5513	6273	6952	10972	11331	11851	15770	15828	23113
Total (HT) avec contrat d'entretien	6451	7210	7890	12412	12771	13291	17210	17268	24553
Coût indicatif du média en cas de remplacement	340	380	420	680	760	840	1140	1260	1520

Filtre compact Biomeris P (sortie haute)

Descriptifs/Modèles	Filtre compact Biomeris P 4EH	Filtre compact Biomeris P 5EH	Filtre compact Biomeris P 6EH	Filtre compact Biomeris P 8EH	Filtre compact Biomeris P 10EH	Filtre compact Biomeris P 12EH	Filtre compact Biomeris P 15EH	Filtre compact Biomeris P 18EH	Filtre compact Biomeris P 20EH
Investissement*	4870	4970	5130	9270	9440	9770	13560	14060	21130
Maintenance : renouvellement des composants – Entretien									
Simulation des coûts de maintenance**	242	242	242	484	484	484	726	726	968
Simulation du coût du contrat d'entretien tous les 2 ans***	938	938	938	1440	1440	1440	1440	1440	1440
Vidange et traitement des boues****	1071	1731	2250	2558	2747	2937	3494	3052	3695
Électricité	24	32	41	57	65	81	105	122	138
Total (HT) sans contrat d'entretien	6208	6975	7663	12369	12736	13272	17885	17960	25931
Total (HT) avec contrat d'entretien	7145	7913	8600	13809	14176	14712	19325	19400	27371
Coût indicatif du média en cas de remplacement	340	380	420	680	760	840	1140	1260	1520

17 • ANALYSE DU RECYCLAGE DES PIÈCES DU SYSTÈME

	Durée de vie (approximative)	Filière de recyclage
Cuve	30 ans	Centre de recyclage des polyéthylènes et du béton
Eléments et composants mécaniques	15 ans	Centre de collecte pour PVC et autres polymères
Canalisations, raccords, plastiques	20 ans	Centre de recyclage pour PVC, et autres polymères
Pompe	8 ans	Centre de recyclage pour composites, déchets métalliques et autres
Visserie	20 ans	Centre de recyclage des métaux
Média filtrant	> 15 ans	Centre de recyclage des déchets de curage, centre de compostage

18 • CONTRÔLE ET TRACABILITÉ

Le contrôle de production en usine est réalisé selon les exigences NF EN 12566-3 + A2 : d'août 2013. Les filtres compacts Biomeris ont un numéro de série et d'identification du modèle visible en dévissant le couvercle. À ce numéro de série est attaché un ensemble d'informations : date de fabrication, référence du produit. Des contrôles qualitatifs et quantitatifs sur ses composants et en fabrication sont réalisés pour s'assurer de la conformité des produits au départ de l'usine.

19 • LIMITES D'EMPLOI

Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont dimensionnés pour les besoins moyens des utilisateurs. Il est interdit d'y déverser d'autres effluents que les eaux usées domestiques.

Il est interdit:

- d'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes;
- de rejeter dans les canalisations l'eau de rétrolavage («back wash») d'un adoucisseur d'eau;
- d'utiliser un broyeur d'aliments ou une pompe broyeuse placée en amont des appareils de prétraitement;
- de recouvrir ou d'enterrer les couvercles des appareils;
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres des appareils sans mesure anti-racinaire;
- de relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière d'assainissement non collectif;
- de relier le tuyau de vidange de la piscine à votre filière d'assainissement non collectif;
- de connecter tous siphons de sol;
- de rejeter les eaux usées traitées par le filtre compact dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

Les performances épuratoires des filtres compacts Biomeris et Biomeris P seraient affectées en cas de rejets dans les canalisations d'amenée des effluents, de produits suivants:

- huiles, graisses (moteur, friture...);
- cires et résines :
- peintures et solvants;
- produits pétroliers;
- pesticides de tous types;
- tous produits toxiques;
- les eaux de piscines;
- tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, déchets ménagers, chiffons, emballages, etc.);
- eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température, des climatiseurs, etc.

Les produits couramment utilisés et faisant partie des composantes d'une eau usée domestique doivent être employés suivant les concentrations habituelles afin de ne pas perturber le fonctionnement biologique des filtres compacts Biomeris et Biomeris P.

> Important: les eaux de pluie ne peuvent pas se déverser dans le filtre compact Biomeris. Ce dernier est destiné à traiter uniquement les effluents à usages domestiques.

20 • GARANTIES DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS ET BIOMERIS P

20.1 • Garantie du niveau de performances

Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont dimensionnés initialement selon les informations fournies. La garantie sur le niveau de performance épuratoire demandé, à savoir les seuils de rejet exigés sur les paramètres physico-chimiques des effluents rejetés est valable tant que ces informations restent inchangées et sous condition d'assurer un service d'entretien et de maintenance.

20.2 • Garantie du produit

Nous garantissons les filtres compacts Biomeris et Biomeris P contre tout vice caché à compter de la date de livraison. Les filtres compacts Biomeris et Biomeris P sont couverts pendant 10 ans par notre police responsabilité décennale. Cette garantie se limite au remplacement de la pièce reconnue défectueuse. Toute pièce reconnue défectueuse par nos services, doit être tenue à notre disposition.

Cette garantie deviendrait caduque dans les cas suivants :

- non respect des exigences réglementaires en matière de fréquence de vidange;
- installation des filtres compacts Biomeris et Biomeris P en présence de nappe phréatique à un niveau supérieur au fil d'eau d'entrée du filtre. (voir schéma chapitre 4.1);
- mise en évidence d'une surcharge hydraulique ou organique non déclarée (raccordement sauvage, fromagerie fermière, installations particulières etc.);
- utilisation de produits chimiques toxiques (solvants, pesticides etc.);
- non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des consignes de pose, des prescriptions d'utilisation et d'entretien dans ce Guide d'Utilisation et consignes apposées sur nos produits;

- non respect par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur des prescriptions des chapitres 8.3 et 8.4 de la norme NF DTU 64.1 (août 2013), ainsi que des normes et réglementation évoquées au chapitre 6;
- modification des appareils (perçage des corps polyéthylène...);
- utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par Sebico;
- phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté.

Nos appareils et accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

21 • LIMITE DE RESPONSABILITÉ

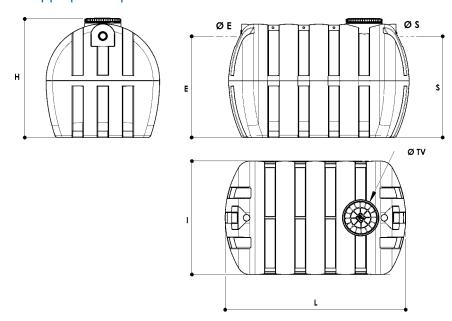
La responsabilité de la société SEBICO, fabricant, ne s'applique que lorsque l'ensemble des prescriptions décrites dans le présent document est respecté.



ANNEXE A

A.1 • Schémas et dimensions des composants du filtre compact Biomeris et Biomeris P Tout terrain avec ou sans nappe phréatique

La fosse toutes eaux FAN

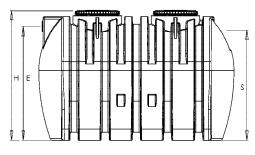


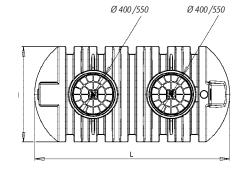
référence	volume utile (litres)	Poids (kg)	L (m)	(m)	H (m)	Ø E/S (mm)	E (m)	S (m)	Ø TV (mm)	Nbre TV	Hauteur en cm = 50% vol.
30FI	3000	135	2,55	1,23	1,47	100	1,30	1,27	400	1	63
40FI	4000	185	2,65	1,50	1,57	100	1,41	1,36	400	1	65
50FI	5000	230	2,80	1,75	1,69	100	1,47	1,43	400	1	71
60FI	6000	270	3,30	1,75	1,76	160	1,52	1,45	600	2	72
70FI	7000	325	3,24	1,88	1,88	160	1,63	1,58	600	2	77
100FI	10000	505	4,16	2,00	2,00	160	1,78	1,75	600	2	82
30FI_	3000	135	2,55	1,23	1,47	100	1,30	1,27	400	1	63
40FI_	4000	185	2,65	1,50	1,57	100	1,41	1,36	400	1	65
50FI_	5000	230	2,80	1,75	1,69	100	1,47	1,43	400	1	71

E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

A.2 • Schémas et dimensions des composants du filtre compact Biomeris et Biomeris P Terrain sans nappe phréatique





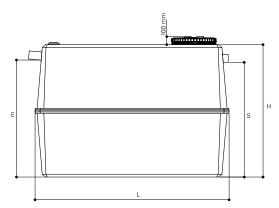


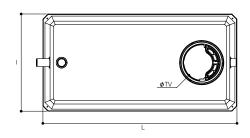
référence	volume utile (litres)	Poids (kg)	L (m)	(m)	H (m)	Ø E/S (mm)	E (m)	S (m)	Ø TV (mm)	Nbre TV	Hauteur en cm = 50% vol.
30RI	3000	134	2,45	1,20	1,63	100	1,38	1,34	400	2	67

E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

A.3 • Schémas et dimensions des composants du filtre compact Biomeris et Biomeris P Tout terrain avec ou sans nappe phréatique

La fosse toutes eaux béton BI

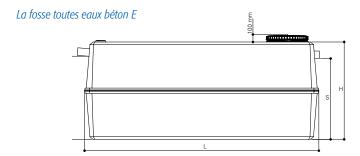


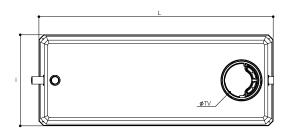


La hauteur en cm de remblai au-dessus de la fosse toutes eaux BI est de 50 cm au maximum.

référence	volume utile (litres)	Poids (kg)	L (m)	(m)	H (m)	Ø E/S (mm)	E (m)	S (m)	Ø TV (mm)	Nbre TV	Hauteur en cm = 50% vol.
30BI	3000	1 540	2,40	1,20	1,65	100	1,45	1,42	400	1	68
40BI	4000	1830	2,40	1,54	1,65	100	1,45	1,42	400	1	68
50BI	5000	2280	2,45	1,64	1,89	100	1,70	1,67	400	1	82

E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie





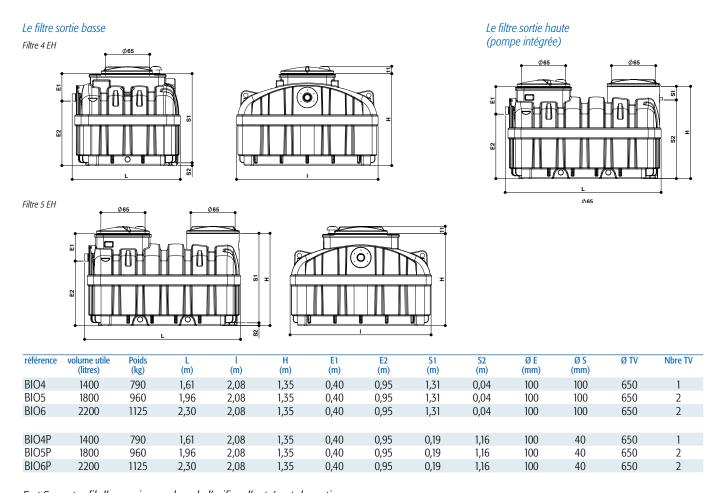
La hauteur en cm de remblai au-dessus de la fosse toutes eaux E est de 50 cm au maximum.

référence	volume utile (litres)	Poids (kg)	L (m)	(m)	H (m)	Ø E/S (mm)	E (m)	S (m)	Ø TV (mm)	Nbre TV	Hauteur en cm = 50% vol.
3000E	3000	1600	3,10	1,20	1,30	100	1,10	1,05	400	1	50
4000E	4000	1900	3,10	1,20	1,60	100	1,40	1,35	400	1	68
5000E	5000	2500	3,10	1,50	1,60	100	1,40	1,35	400	1	68

E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

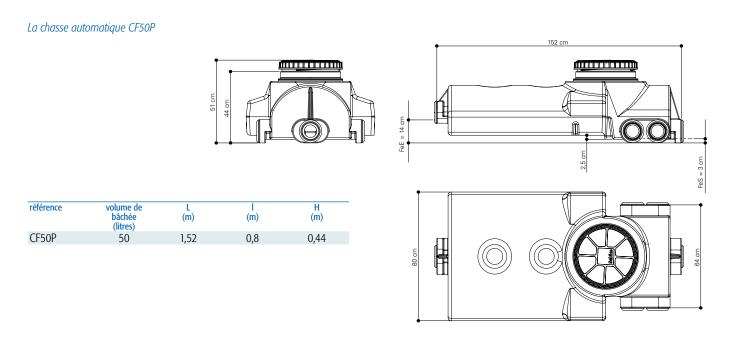


A.4 • Schémas et dimensions du filtreTout terrain avec ou sans nappe phréatique

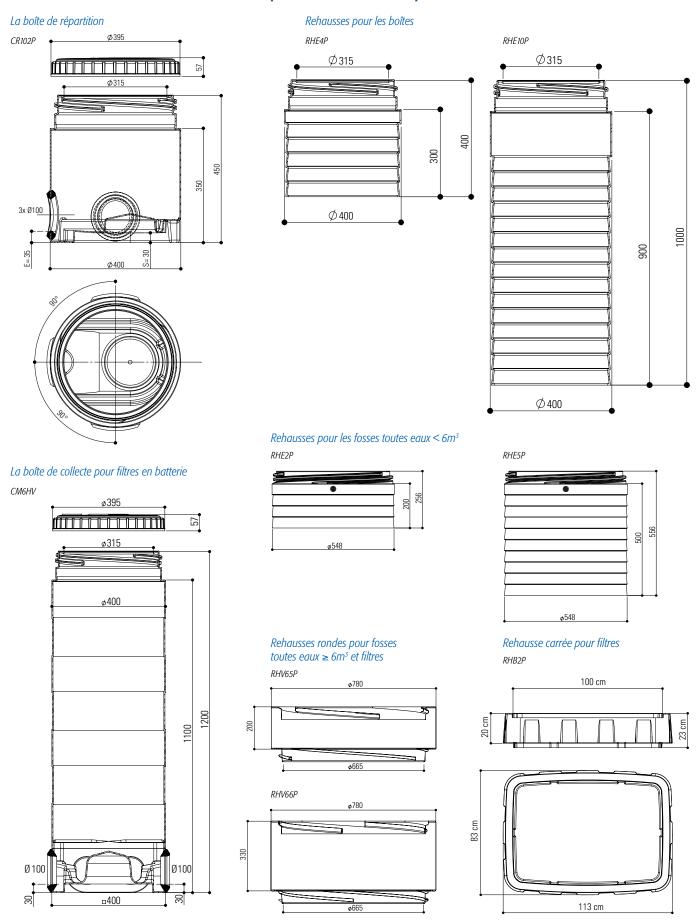


E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

A5 • Schémas et dimensions des composants des filtres compacts Biomeris et Biomeris P



A.6 • Schémas et dimensions des composants du filtre compact Biomeris et Biomeris P





ANNEXE B

B.1 • Synthèse des matériaux et des caractéristiques des dispositifs

ÉLÉMENT DES DISPOSITIFS	MATÉRIEL		MATÉRIAU CONSTITUTIF			
Fosse toutes eaux	Cuve à un compartiment	Fabricant Sebico, gamme RI. Forme parallélépipédique	Polyéthylène (PE)			
	Couvercle(s)	Couvercles de dimension Ø 550 mm	Polyéthylène (PE)			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : diffuseur-plongeur. Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Préfiltre	Préfiltre à cassette modèle PK7N	Polyéthylène (PE)			
	Ou bien					
	Cuve à un compartiment	Fabricant Sebico, gamme Fl. Forme semi-cylindrique à axe horizontal et base parallélépipédique	Polyéthylène (PE)			
	Couvercle(s)	Couvercle de dimension Ø 550 mm et Ø 780 mm	Polyéthylène (PE)			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : diffuseur-plongeur. Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Préfiltre	Préfiltre à cassette modèle PK71 et PK7G	Polyéthylène (PE)			
	Ou bien					
	Cuve à un compartiment	Fabricant Sebico, gamme Fl Forme semi-cylindrique à axe horizontal et base parallélépipédique	Polyéthylène (PE)			
	Couvercle(s)	Couvercle de dimension Ø 550 mm	Polyéthylène (PE)			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tube plongeur. Sortie : tube droit	Polyéthylène (PE)			
	Préfiltre	Préfiltre à cassette modèle PK71	Polyéthylène (PE)			
	Ou bien					
	Cuve à un compartiment	Fabricant Sebico, gamme Bl. Forme parallélépipédique	Béton			
	Couvercle(s)	Couvercle(s) de dimension Ø 550 mm	Polyéthylène (PE)			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : diffuseur-plongeur. Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Préfiltre	Préfiltre à cassette modèle PK71	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Ou bien					
	Cuve à un compartiment	Fabricant Sebico, gamme E. Forme parallélépipédique	Béton			
	Couvercle(s)	Couvercle(s) de dimension Ø 550 mm	Béton			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : diffuseur-plongeur. Sortie : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Préfiltre	Préfiltre à cassette modèle PK7	Polychlorure de vinyle (PVC)			
ispositif de répartition	Chasse à auget	Auget répartiteur à flotteur modèle CF50P	Polyéthylène (PE)			
	Boîte de répartition	Modèle CR102P	Polyéthylène (PE)			
	Tuyauterie	1 entrée DN 100 mm. 2 à 4 sorties DN 100 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)			
ltre	Cuve(s) à un compartiment	Forme parallélépipédique	Polyéthylène (PE)			
		Couvercles de dimensions 780 mm	Polyéthylène (PE)			
	Raccordements hydrauliques	Entrée : tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
		Sortie: tube droit	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Auget basculan	Modèle EBA040	Polyéthylène (PE)			
	Répartiteur	Répartiteur 4 voies (alimentant les tuyaux de répartition)	Polyéthylène (PE)			
	Tuyaux de répartition	Tuyaux longitudinaux DN 40 mm avec 2 orifices de 8 mm orientés à 45° vers le haut tous les 350 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)			
		Système de fixation	Polychlorure de vinyle (PVC)			
	Média filtrant	BIOPROP	Silicate de calcium autoclavé			
	Plancher drainant	Filet à mailles carrées	Polyéthylène (PE)			
		Support	Polyéthylène (PE)			
	Collecteur	Tube vertical DN 250 mm				
	Pompe de relevage filtre compact Biomeris P	Pompe avec flotteur, tuyau DN 40 mm	Polyéthylène (PE) Polychlorure de vinyle (PVC)			

B.2 • Synthèse des matériels et des dimensions des dispositifs

modèle			modèles Biomeris et Biomeris P 4 EH m									modèles Biomeris et Biomeris P 5 EH			
Capacité (Éq	uivalents-Habitants)				4EH					5EH					
					Ou bien					Ou bien					
Fosse toutes	Cuve	Fabricant					Seb	oico							
eaux		Gamme	RI	FI	FI_	BI	Е	RI	FI	FI_	BI	Е			
		Modèle	30	30	30	30	3000	30	30	30	30	3000			
		Volume utile (m³)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3			
		Longueur (cm)	245	255	255	240	310	245	255	255	240	310			
		Largeur (cm)	120	123	123	120	120	120	123	123	120	120			
		Hauteur hors tout (cm)	163	147	147	165	130	163	147	147	165	130			
		Hauteur entrée (cm)	138	130	130	145	110	138	130	130	145	110			
		Hauteur sortie (cm)	134	127	127	142	105	134	127	127	142	105			
	Raccordements entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100			
Dispositif de	Chasse à auget	Nombre			0					0					
répartition		Longueur (cm)			/					/					
		Largeur (cm)								/					
		Hauteur (cm)								/					
	Boîte de répartition	Nombre			0					0					
		Diamètre (cm)			/					/					
		Hauteur (cm)			/					/					
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)			/					/					
	entrée/sortie	Nombre de voies en sortie			/					/					
Filtre	Cuve(s)	Nombre			1					1					
		Longueur par cuve (cm)			161					196					
		Largeur par cuve (cm)			208					208					
		Hauteur hors tout (cm)			135					135					
		Hauteur entrée (cm)			95					95					
		Hauteur sortie basse Biomeris (cm)			4					4					
		Hauteur sortie haute Biomeris P (cm)			116					116					
	Raccordement entrée Biomeris et Biomeris P	Tuyaux DN (mm)			100					100					
	Raccordement sortie Biomeris (sortie basse)	Tuyaux DN (mm)			100					100					
	Raccordement sortie Biomeris P (sortie haute)	Tuyaux DN (mm)			40					40					
	Auget basculant	Longueur (cm)			73					73					
		Largeur (cm)			38					38					
		Hauteur (cm)			10					10					
	Tuyaux de répartition	Nombre			4					4					
		Longueur (cm)			125					155					
	Média filtrant	Surface de filtration (m²)			2,66					3,38					
		Longueur de filtration (cm)			140					175					
		Largeur de filtration (cm)			200					200					
		Hauteur de filtration (cm)			52					52					
	Pompe relevage Filtre compact Biomeris P	Modèle - Puissance déclarée (W) - Débit déclaré (I/min. à					(Pedrollo)	u							
		2 m HMT)				KV25GA	Л (Bibus) -	250 W - 1!	o8 I/min.						

B.3 • Synthèse des matériels et des dimensions des dispositifs

modèle					mod	èles Bion	neris et Bi	omeris P	6 EH		
Capacité (Éd	quivalents-Habitants)						6EH				
							Ou bien				
Fosse toutes	Cuve	Fabricant					Sebico				
eaux	Cuve	Gamme	RI	FI	 Fl_	BI	Е	FI	FI	BI	E
		Modèle	30		30		3000		40	40	4000
		Volume utile (m³)	3	30	3	30	3	40	40	40	4000
		Longueur (cm)		255		240	310	265	265		310
		Largeur (cm)	245	123	255 123	120	120	150	150	240	120
		Hauteur hors tout (cm)	120							154	
		Hauteur nois tout (cm)	163 138	147 130	147	165	130 110	157	157	165	160
					130	145		141	141	145	140
	Raccordements	Hauteur sortie (cm)	134	127	127	142	105	136	136	142	135
	entrée/sortie	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Dispositif de	Chasse à auget	Nombre					0				
répartition		Longueur (cm)					/				
		Largeur (cm)					/				
		Hauteur (cm)					/				
	Boîte de répartition	Nombre					0				
		Diamètre (cm)					/				
		Hauteur (cm)									
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)		-							
e	entrée/sortie	Nombre de voies en sortie									
Filtre	Cuve(s)	Nombre					11				
		Longueur par cuve (cm)					250				
		Largeur par cuve (cm)					208				
		Hauteur hors tout (cm)					135				
		Hauteur entrée (cm)					95				
		Hauteur sortie basse Biomeris (cm)					4				
		Hauteur sortie haute Biomeris P (cm)					116				
	Raccordement entrée Biomeris et Biomeris P	Tuyaux DN (mm)					100				
	Raccordement sortie Biomeris (sortie basse)	Tuyaux DN (mm)					100				
	Raccordement sortie Biomeris P (sortie haute)	Tuyaux DN (mm)					40				
	Auget basculant	Longueur (cm)					73				
		Largeur (cm)					38				
		Hauteur (cm)					10				
	Tuyaux de répartition	Nombre					4				
		Longueur (cm)					190				
	Média filtrant	Surface de filtration (m²)					4,10				
		Longueur de filtration (cm)					210				
		Largeur de filtration (cm)					200				
		Hauteur de filtration (cm)					52				
	Pompe relevage Filtre compact Biomeris P	Modèle - Puissance déclarée (W) - Débit déclaré					rollo) - 370 ou				
		(l/min. à 2 m HMT)			RV	'25GM (Bil	ous) - 250 \	N - 158 l/n	nin.		

B.4 • Synthèse des matériels et des dimensions des dispositifs

modèle			odèles Biomeris et Biomeris P 8 EH				modèles Biomeris et Biomeris P 10 EH					
Capacité (Éc	juivalents-Habitants)			88	Н			10	EH			
				Ou	bien			Ou	bien			
Fosse toutes	Cuve	Fabricant				Sel	oico					
eaux		Gamme	FI	FI	BI	E	FI	FI	BI	E		
		Modèle	40	40	40	4000	50	50	50	5000		
		Volume utile (m³)	4	4	4	4	5	5	5	5		
		Longueur (cm)	265	265	240	310	280	280	245	310		
		Largeur (cm)	150	150	154	120	175	175	164	150		
		Hauteur hors tout (cm)	157	157	165	160	169	169	189	160		
		Hauteur entrée (cm)	141	141	145	140	147	147	170	140		
		Hauteur sortie (cm)	136	136	142	135	143	143	167	135		
	Raccordements entrée/ sortie	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100	100	100	100	100		
Dispositif de	Chasse à auget	Nombre		•					1			
répartition		Longueur (cm)		15	52			1:	52			
		Largeur (cm)		8	0			8	30			
		Hauteur (cm)		4	4			4	14			
				Ou	bien			Ou	bien			
	Boîte de répartition	Nombre		1					1			
		Diamètre (cm)		4	0		40					
		Hauteur (cm)		4	5			4	15			
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)		10	00		100					
	entrée/sortie	Nombre de voies en sortie			<u>)</u>			2				
Filtre	Cuve(s)	Nombre			<u>)</u>				2			
		Longueur par cuve (cm)		16	51			19	96			
		Largeur par cuve (cm)		20	08		208					
		Hauteur hors tout (cm)			1.	35						
		Hauteur entrée (cm)		95			95					
		Hauteur sortie basse Biomeris (cm)			1		4					
		Hauteur sortie haute Biomeris P (cm)		1	16		116					
	Raccordement entrée Biomeris et Biomeris P	Tuyaux DN (mm)		10	00			10	00			
	Raccordement sortie Biomeris (sortie basse)	Tuyaux DN (mm)		10	00			10	00			
	Raccordement sortie Biomeris P (sortie haute)	Tuyaux DN (mm)		4	0			4	10			
	Auget basculant	Longueur (cm)		7	3			7	' 3			
		Largeur (cm)		3	8				8			
		Hauteur (cm)		1	0			1	0			
	Tuyaux de répartition	Nombre		2	(4			2	x 4			
		Longueur (cm)		12	25		155					
	Média filtrant	Surface de filtration (m²)		2 x 2	2,66		2 x 3,38					
		Longueur de filtration (cm)			10		175					
		Largeur de filtration (cm)		20	00		200					
		Hauteur de filtration (cm)						52				
	Pompe relevage Filtre compact Biomeris P	Modèle - Puissance déclarée (W) - Débit déclaré (l/min. à 2 m HMT)				C	- 370 W - 164 l/min. u 250 W - 158 l/min.					

B.5 • Synthèse des matériels et des dimensions des dispositifs

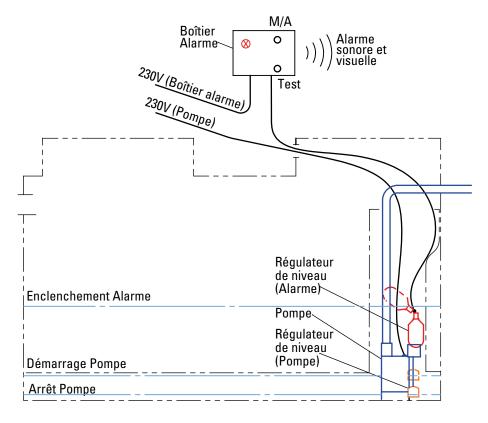
modèle		modèles Biomeris et Biomeris P 12 EH	modèles Biomeris et Biomeris P 15 EH	modèles Biomeris et Biomeris P 18 EH	modèles Biomeris et Biomeris P 20 EH	
Capacité (Equivalents-Habitants)		12EH	15EH	18EH	20EH	
Fosse toutes	Cuve	Fabricant	Sebico			
eaux		Gamme	FI	FI	FI	FI
		Modèle	60	70	100	100
		Volume utile (m³)	6	7	10	10
		Longueur (cm)	330	324	416	416
		Largeur (cm)	175	188	200	200
		Hauteur hors tout (cm)	176	188	200	200
		Hauteur entrée (cm)	152	163	178	178
		Hauteur sortie (cm)	145	158	175	175
	Raccordements entrée/ sortie	Tuyaux DN (mm)	160	160	160	160
Dispositif de	Chasse à auget	Nombre	1	1	1	1
répartition		Longueur (cm)	152	152	152	152
		Largeur (cm)	80	80	80	80
		Hauteur (cm)	44	44	44	44
			Ou b	ien		
	Boîte de répartition	Nombre	1	0	0	0
		Diamètre (cm)	40		/	
		Hauteur (cm)	45		/	
	Raccordements	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100
	entrée/sortie	Nombre de voies en sortie	2	3	3	4
Filtre	Cuve(s)	Nombre	2	3	3	4
		Longueur par cuve (cm)	230	196	230	196
		Largeur par cuve (cm)	208	208	208	208
		Hauteur hors tout (cm)	135	135	135	135
		Hauteur entrée (cm)	95	95	95	95
		Hauteur sortie basse Biomeris (cm)	4	4	4	4
		Hauteur sortie haute Biomeris P (cm)	116	116	116	116
	Raccordement entrée Biomeris et Biomeris P	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100
	Raccordement sortie Biomeris (sortie basse)	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100
	Raccordement sortie Biomeris P (sortie haute)	Tuyaux DN (mm)	40	40	40	40
	Auget basculant	Longueur (cm)	73	73	73	73
		Largeur (cm)	38	38	38	38
		Hauteur (cm)	10	10	10	10
	Tuyaux de répartition	Nombre	2 x 4	3 x 4	3 x 4	4 x 4
		Longueur (cm)	190	155	190	155
	Média filtrant	Surface de filtration (m²)	2 x 4,1	3 x 3,38	3 x 4,1	4 x 3,38
		Longueur de filtration (cm)	210	175	210	175
		Largeur de filtration (cm)	200	200	200	200
		Hauteur de filtration (cm)	52	52	52	52
	Pompe relevage Filtre compact Biomeris P	Modèle - Puissance déclarée (W) - Débit déclaré (l/min. à 2 m HMT)	TV37GM (Pedrollo) - 370 W - 164 l/min. ou RV25GM (Bibus) - 250 W - 158 l/min.			



ANNEXE C

CARACTÉRISTIQUES DU RELEVAGE INTÉGRÉ AU FILTRE

Туре	Pompe vortex pour eaux usées traitées, déclenchement par flotteur Alarme de niveau avec renvoi sur boîtier de commande disposant d'une alarme sonore et/ou visuelle permettant à l'utilisateur d'être alerté en cas de dysfonctionnement de la pompe
Puissance	Maxi 0,37 kW
Consommation	< 0,1 kWh/j
Indice de protection	IP 68 (pompe) et IP 20 (boîtier de commande alarme de niveau à installer dans un endroit sec et ventilé)
Volume de bâchée	≈140 litres au maximum
Débit	2.7 L/s pour une HMT de 2 m environ
Hauteur de déclenchement	Niveau haut 10 cm; niveau bas 2 cm (pompe)
	Niveau haut 46 cm; niveau bas 42 cm (alarme)
Modalités d'alerte de dysfonctionnement	Alarme de niveau connectée à un boîtier disposant d'une alarme sonore et/ou visuelle permettant d'avertir l'utilisateur en cas de dysfonctionnement de la pompe
Niveau sonore pompe	< 40 dB(A)
Matériau pompe	Composite et métal
Branchements électriques	Selon schéma ci-dessous :



Accessibilité	La pompe et l'alarme de niveau sont directement accessibles depuis le haut du collecteur
Modalités d'entretien	Inspection une fois tous les 2 ans consistant à la vérification du bon fonctionnement de la pompe et de l'alarme de niveau (basculer le flotteur pour générer une alarme). Nettoyer la pompe et son flotteur ainsi que le flotteur d'alarme si nécessaire au jet d'eau sans pression (Cf paragraphe 11.3.3). Inspection du fonctionnement du filtre par le particulier tous les 6 mois
Modalités de maintenance	Pièce d'usure: Pompe. Durée de vie de la pompe: 8 ans en usage normal. Opération de maintenance: remplacement de la pompe si nécessaire (non comprise dans le contrat d'entretien) Fréquence de dysfonctionnement: très faible. Démarche à suivre en cas de dysfonctionnement: Cf. détail dans le paragraphe 11.4 du guide d'utilisation. Délai de disponibilité et de livraisons: 48 h en moyenne Garantie: 2 ans dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien indiqué dans ce guide d'utilisation
Références normatives	NF DTU 64.1 (installation du poste) et NF C 15-100. Les Interventions doivent être effectuées par un professionnel, l'usager ne doit pas intervenir

ANNEXE D

CONTRAT DE MAINTENANCE



CONTRAPAR n° du

Filtre compact Biomeris modèle n° de série Filtre compact Biomeris P modèle n° de série

Nom du client

Adresse de l'installation

Code postal

Ville

CONTRAT DE MAINTENANCE DES FILTRES COMPACTS BIOMERIS et BIOMERIS P DESTINÉS AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS DOMESTIQUES D'UN HABITAT INDIVIDUEL OU PETIT COLLECTIF N°

Définition des prestations

La maintenance assurée par le prestataire consiste en une visite tous les 2 ans d'entretien et de maintenance des filtres compacts Biomeris et Biomeris P.

Cette visite comprend:

- a. Le déplacement d'un technicien à l'échelle du territoire de la France métropolitaine, hors Corse.
- b. Le contrôle des paramètres de fonctionnement du filtre compact Biomeris et Biomeris P.
- le contrôle de l'état général
- la fosse toutes eaux
 - la mesure de la hauteur des boues
 - le nettoyage du préfiltre
- le filtre
 - le contrôle général du filtre
 - la prise d'air frais
 - le basculement de l'auget
 - la répartition des effluents prétraités
 - l'état du média filtrant
 - l'écoulement des eaux traitées

Pour la Biomeris P:

- le contrôle de la pompe
- le contrôle de l'alarme de niveau
- le nettoyage de la pompe et son flotteur ainsi que le flotteur d'alarme de niveau, si nécessaire, au jet d'eau sans pression.
- le rejet
 - le contrôle visuel de l'eau traitée
 - le contrôle de l'exutoire si accessible
- c. L'établissement d'un rapport comportant les éléments constatés et les recommandations
- d. La réalisation d'un devis pour le changement de pièces consommables ou défectueuses (auget, pompe...).
 Ce devis, établi selon tarif en vigueur, devra être préalablement signé par le client avant réalisation des travaux.

Nota: la vidange des boues, réalisée par une personne agréée, et toutes prestations non mentionnées ne font pas partie du contrat.



Date	Opérations effectuées (entretien, maintenance, vidange)	Composants vérifiés (préfiltre, auget, répartiteur, média)	Observations	Intervenant (nom, raison sociale)	Cachet et signature



Date	Opérations effectuées (entretien, maintenance, vidange)	Composants vérifiés (préfiltre, auget, répartiteur, média)	Observations	Intervenant (nom, raison sociale)	Cachet et signature



Date	Opérations effectuées (entretien, maintenance, vidange)	Composants vérifiés (préfiltre, auget, répartiteur, média)	Observations	Intervenant (nom, raison sociale)	Cachet et signature



Date	Opérations effectuées (entretien, maintenance, vidange)	Composants vérifiés (préfiltre, auget, répartiteur, média)	Observations	Intervenant (nom, raison sociale)	Cachet et signature













